



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

063-200071199-20180918-CCPL_2018_127-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/09/2018

Publication : 20/09/2018

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de membres	
Effectif légal	Présents ou représentés
38	35 dont 1 pouvoir

Date de convocation : 12 septembre 2018
Date d'affichage : 12 septembre 2018

SEANCE DU 18 SEPTEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit, le dix-huit du mois de septembre, à dix-huit heures trente, le conseil de la Communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à la salle d'honneur de Maringues.

Présents avec voix délibérante :

Stéphane BARDIN, Gisèle BOISSIER, Gilles BOURDIER, Josette BREYSSE, Roland BUFFET, Yolande BURETTE, Marc CARRIAS, Stéphane CHABANON, Luc CHAPUT, Didier CHASSAIN, Sandrine COUTURAT, Claude DENIER (suppléant de Jean-Claude PAPUT), Christian DESSAPTLAROSE, Bernard FERRIERE, Fabienne GASTON, Daniel GORCE (suppléant d'Éric GOLD), Jean-Marie GRENET, Bertrand HANOTEAU, Robert IMBAUD, Colette JOURDAN, Pascal LABBE, Roland LAPLACE, Philippe LE PONT, Pierre LYAN, Michel MACHEBOEUF, Gilles MAS, Jean-Jacques MATHILLON, Robert MOLLARD (suppléant de François-Xavier PERRAUD), David MOURNET, Jacques PEROL (suppléant de Jean-Claude MOLINIER), Yves RAILLIERE, Claude RAYNAUD, Pascal ROUGIER, Guy TIXIER.

Absents ayant donné un pouvoir :

Christelle CHAMPOMIER a donné pouvoir à Luc CHAPUT

Absents représentés :

Éric GOLD, Jean-Claude MOLINIER, Jean-Claude PAPUT, François-Xavier PERRAUD

Absents :

André DEMAY, Roland GENESTIER

Secrétaire de séance : David MOURNET

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

**Délibération n°2018-127 : RECRUTEMENT DE PERSONNEL EN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE
D'ACTIVITE POUR L'ANIMATION DU FAB LAB**

Rapporteur : Claude RAYNAUD

Pour rappel, un ingénieur a été recruté à 17,5/35^{ème} depuis le 01 juillet 2018. Il a suivi les formations découpe laser, imprimante vinyle et maîtrise ses outils. Aujourd'hui, il nous faut recruter une aide au Fab manager pour assurer l'accueil, la médiation du public et les animations.

→ **Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :**

- de créer en accroissement temporaire d'activité un poste de technicien d'une durée hebdomadaire de 35 heures, pour une durée d'un an,

- d'inscrire les crédits aux différents budgets,
- d'autoriser Monsieur le Président à engager toutes les démarches pour mettre en œuvre cette décision.

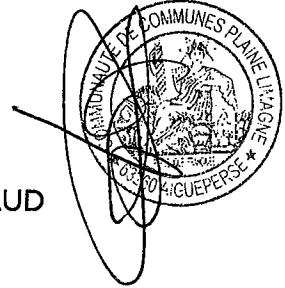
Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.
Au Registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme

Certifiée exécutoire
A Aigueperse, le 20/09/2018
Le Président,

A handwritten signature in black ink is written over a circular official seal. The seal features a central coat of arms and the text "COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PLAINE LIARÇAISE" around the top and "03 204 41 GUEPERSE" around the bottom.

Le Président,

Claude RAYNAUD

A handwritten signature in black ink is written over a circular official seal. The seal features a central coat of arms and the text "COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PLAINE LIARÇAISE" around the top and "03 204 41 GUEPERSE" around the bottom.